

Programme de prime pour collaborateur

Poursuivant son expansion, et afin de faire face   son succ s grandissant, CIEL Electricit  recherche, de suite ou   convenir, diff rents profils d' lectriciens confirm s et talentueux, afin de renforcer ses  quipes bas es entre Vevey, Lausanne, Morges et Gen ve.

Nous souhaitons vous offrir la possibilit  de participer   cette  volution en vous proposant une prime pour toutes nouvelles recrues qualifi es amen es.

Ce programme s'applique au personnel d'exploitation uniquement et la prime s'applique pour tous les types de postes, hormis les postes d'apprentis.

Un montant de CHF 300.00 vous sera vers  sur votre salaire apr s les 3 mois d'essai du candidat recommand .

Conditions de la prime

- ✓ Le collaborateur doit  tre employ  de l'exploitation
- ✓ Le formulaire doit  tre d mment rempli et sign  par le collaborateur de l'exploitation CIEL
- ✓ La prime au collaborateur sera vers e uniquement si la recrue amen e a confirm  avec succ s sa p riode d'essai de 3 mois

Pour b n ficier du programme :

Le collaborateur CIEL doit remplir le « *Formulaire de recommandation collaborateur* » et le remettre aupr s du directeur RH : dgallay@cielelectricite.com